

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLIS

Le Président de Limoges Métropole

ARRÊTÉ

du 2^e juillet 2025

Pourant déléguer de signature à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole

N° 26898

M. le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-4 et l'article L. 521-35.

M. la délibération 12 du 22 avril 2025 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa signature et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président;

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} En l'absence du Directeur général des services, délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie LAURENT-ROUX, pour la signature de tout document à l'exception de ceux relatifs à l'élection, aux élections municipales et aux marchés d'intérêt national.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du jeudi 11 août 2025 jusqu'au vendredi 29 août 2025 inclus.

ARTICLE 3 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04/07/2025

Publié le vendredi 04 juillet 2025

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès du Trésorier.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Recours devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 4 Juillet 2025



26898.pdf
(.pdf, 156,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**